|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté portant radiation des cadres de la fonction publique pour abandon de poste****N°…….** |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 553-1 et suivants,

Considérant que M./Mme ........ est en situation d'absence injustifiée depuis le ...............,

Considérant que l'intéressé(e) a fait l'objet d'une mise en demeure, notifiée le .................. / adressée par courrier recommandé que l'intéressé(e) pouvait retirer jusqu'au ..................., de reprendre ses fonctions au plus tard le ..............(date et heure), sans quoi il/elle serait radié(e) des cadres sans recourir à la procédure disciplinaire (le cas échéant, indiquer le moyen utilisé, remise en main propre contre recepisse, acte d’huissier,…),

Considérant que l'intéressé(e) n'a ni déféré à cette mise en demeure, ni fourni de justificatifs susceptibles d'expliquer son absence ou sa situation, ni fait connaître aucune intention avant l'expiration du délai imparti, et qu'il/elle a ainsi rompu de sa propre initiative le lien qui l'unissait à l'administration,

**A R R Ê T E**

**Article 1** : M./Mme ........... est radié(e) des cadres pour abandon de poste à compter du ......... Il perd à cette date la qualité de fonctionnaire.

**Article 2 :** Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée aux/au/à la :

* Comptable de la collectivité (*ou de l’établissement)*
* *Président(e) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (pour les arrêtés relatifs au déroulement de la carrière)*
* Préfet du Morbihan **OU** au Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de …………………… (pour les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application de l'[article L. 332-23 du code général de la fonction publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000044416551&idArticle=LEGIARTI000044421930&dateTexte=&categorieLien=cid))

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le Maire (ou le Président), - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  Notification faite le ……………………………..Signature de l’agent : |